

Communication

Piliers publics communaux

Depuis la fusion en 2016, la Commune de Gibloux dispose de cinq piliers publics pour l'affichage des avis officiels, soit un pilier par cercle électoral.

Le Conseil communal a décidé en juin 2024 de ne maintenir, dès à présent, qu'un seul pilier public au bâtiment administratif de Farvagny-le-Grand pour les affichages officiels.

L'affichage dans les quatre autres piliers, soit à Rueyres-st-Laurent, Vuisternens-en-Ogoz, Corpataux et Rossens se poursuit uniquement pour les informations communales.

Farvagny-le-Grand, le 29 août 2024 / SGén

Administration communale